

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directrice générale greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 mai 2026 à 19 h 30 en présentiel (au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet), sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone agricole 93A du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral suivant : 3 373 489.

Dérogation mineure

La dérogation mineure vise à autoriser l'installation de deux conteneurs maritimes sur une base en béton pour servir de bâtiment secondaire (garage résidentiel à construire à l'aide desdits conteneurs) afin d'entreposer les outils de jardinage, le tracteur à gazon, la souffleuse et la remorque de trailer.

Toutefois, comme le terrain du demandeur n'est pas assez profond, l'exigence d'installer les conteneurs en arrière de la maison à une distance de 40 m du chemin Lamartine Est ne pourrait être respectée conformément à l'article 8.7 du règlement de zonage.

Donc, la demande vise à déroger aux dispositions de l'article 8.7 du règlement de zonage afin d'autoriser l'installation des conteneurs.

Identification du site concerné :

- Adresse : 95, chemin Lamartine Est
- Numéro de lot : 3 373 489

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 15 AVRIL 2026.



Lise Caron

Directrice générale greffière-trésorière adjointe